

Conférence organisée avec le tribunal de commerce de Paris

Identité et transférabilité : les nouvelles frontières de la digitalisation

Lundi 14 octobre 2024 de 18h00 à 20h00

Après dix ans, le législateur communautaire va très prochainement réviser son règlement sur l'identification électronique et les services de confiance.

Cette réglementation dite « eIDAS 2 » est l'occasion de dresser un rapide bilan de dix années de consentement en ligne et surtout d'accueillir en droit positif l'identité numérique que devra proposer chaque état membre d'ici 2026.

Dans le même temps, le législateur français adoptera une loi ouvrant la voie à la digitalisation des titres transférables du droit commercial, très utilisés dans le commerce international (e.g., crédit-documentaire, lettre de crédit). Si aucune disposition législative ne leur imposait un support papier, la notion juridique de « possession » électronique se révélait incertaine pour des titres transférables par voie d'endossement.

Grande salle d'audience du tribunal de commerce de Paris (1 quai de la Corse 75004 Paris)

Accueil des participants salle des pas perdus du tribunal de commerce de Paris à partir de 17h45

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE



Antoine DIESBECQ

Président de l'association Droit & Commerce, avocat au barreau de Paris



Patrick SAYER

Président du tribunal de commerce de Paris

CONFÉRENCE



Laurent BEAUBIAT

Expert judiciaire spécialiste de l'identité numérique



Eric CAPRIOLI

Avocat, docteur en droit spécialiste en droit des nouvelles technologies et de la propriété intellectuelle



Clément COMBARIEU

Natixis - BPCE Senior Trade finance lawyer Legal department Financing / Trade



Dominique DOISE

Avocat associé



Vincent FABIÉ

Directeur associé. Eclosing/F&S Financial Services – Juge au tribunal de commerce de Paris

19h00 DISCUSSION AVEC LA SALLE - 19h30 COCKTAIL SALLE DES PAS PERDUS

Inscrivez-vous en **présentiel** (au plus tard le 11-10-2024 à 10h am) → <https://identiteettransferabilitepresentiel.viteinscrit.com/>

Inscrivez-vous en **distanciel** (au plus tard le 11-10-2024 à 10h am) → <https://identiteettransferabilitedistanciel.viteinscrit.com/>

Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€ en présentiel – 70€ en distanciel

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures.

Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.